

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2016

---

ETHIQUE DU SPORT, RÉGULATION ET TRANSPARENCE DU SPORT PROFESSIONNEL -  
(N° 4173)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AC40

présenté par  
Mme Dubié, rapporteure

-----

### ARTICLE 1ER TER

Substituer à l'alinéa 1 les trois alinéas suivants :

« Le titre III du livre I<sup>er</sup> du code du sport est ainsi modifié :

« 1° Après le mot : « et », la fin de l'article L. 131-10 est ainsi rédigée : « des associations et sociétés sportives qui en sont membres. » ;

« 2° Après l'article L. 132-1, il est inséré un article L. 132-1-1 ainsi rédigé : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.